



Compte rendu de la réunion du Comité de relations de travail de la FORMATION PROFESSIONNELLE qui s'est tenue le 6 octobre 2021 en TEAMS

Présences : Karine Lavoie, Christine Gilbert, Jean-François Boivin, Andrée-Anne Gagnon, Isabelle Houde, Dominic Simard, Laurie Girard et karine Laliberté

Personne invitée : Anne-Marie Lapointe

Absence : Aucune

Ordre du jour :

1. Compte rendu de la réunion du 15 juin 2021
2. Calendrier des rencontres
3. Organisation scolaire
4. Sécurité d'emploi
5. Liste de rappel
6. Consultation 4-3.00
7. Remplacement CFOR/Oasis
8. Semaine de travail : 30 heures et plus de TÉ
9. Problèmes de la rentrée
10. SAE
11. Suivi plan de transformation RH
12. Loi accès à l'égalité en emploi
13. Priorités en FP 2021-2022
14. Autre sujet :
 - a) Mentorat

1. Compte rendu de la rencontre du 15 juin 2021

Suivis :

Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020 – 12. Entente pour l'heure du dîner

Comme elle se renouvelle automatiquement chaque année, cette entente est en vigueur.

Compte rendu de la rencontre du 7 octobre 2020 – 13. Autres sujets – a) TOSCA.net

Mme Karine Lavoie a rappelé aux TOS ce qu'ils peuvent et ne peuvent pas toucher dans l'horaire des enseignants sur TOSCA.net. À la suite de commentaires de

Mmes Houde et Gilbert, Mme Lavoie ajoute qu'il a été convenu, tel que mentionné dans le compte rendu d'une rencontre de TOS, de ne pas toucher à la tâche complémentaire, lors de remplacements, même pour les enseignants ayant un contrat 360/720.

Compte rendu de la rencontre du 16 décembre 2021 - 7. Chef de groupe

Concernant la libération d'un enseignant pour assurer une meilleure coordination, le Centre de services scolaire (CSS) informe le Syndicat que 100 heures ont été débloquées pour la mécanique automobile. L'information a été transmise aux enseignants afin qu'ils se concertent sur ce sujet. Le CSS attend un retour de leur part pour le mettre en application.

Compte rendu de la rencontre du 22 mars 2021 – 4. Suppléance/tâche éducative

Une problématique avait été soulevée en lien avec la suppléance et la tâche éducative. Le Centre de services mentionne que c'est causé par la pénurie de personnel. Le CSS mentionne que ce n'est pas habituel que les enseignants aient 40 h de tâche éducative et qu'il est soucieux que le TNP ou la TC soit respecté.

Compte rendu de la rencontre du 22 mars 2021 - 5. Balises pour ajout ou perte d'heures

La rencontre entre le Syndicat et le CSS pour regarder précisément les différentes situations a été appréciée de tous.

2. Calendrier des rencontres

Les rencontres pour l'année scolaire 2021-2022 se tiendront aux dates suivantes :

- 13 janvier 2022, 13 h 30;
- 21 avril 2022, 13 h 30;
- 9 juin 2022, 13 h 30.

3. Organisation scolaire

Dépôt par le Centre de services scolaire d'un tableau présentant l'organisation scolaire 2021-2022. Trois postes d'orthopédagogue ont pu être donnés grâce à une mesure. Au niveau du programme Fonderie, c'est problématique, car de gros investissements seraient nécessaires. Si le ministère n'aide pas au niveau du financement, le CSS n'ira probablement pas de l'avant. Pour la mécanique, la formule métier-études est vraiment gagnante. Le CSS mentionne que tous les cours prévus ont démarré. En mécanique de véhicules lourds, il y a 22 inscriptions, mais le cours ne pourra peut-être pas démarrer, car il n'y aurait pas d'enseignant disponible. On note beaucoup

d'inscriptions en soins infirmiers, assez pour possiblement démarrer deux groupes. Cependant, ce sera difficile de trouver des endroits pour les stages, si c'est le cas.

Le SES s'informe au sujet d'un pavillon FP qui s'en irait à l'école Antoine-de St-Exupéry. Le CSS confirme que lorsque les élèves seront déménagés, il est toujours dans les projets de créer un pavillon pour le secteur administration et conserver le pavillon Oasis pour le secteur santé.

4. Sécurité d'emploi

Le CSS dépose le bilan de la sécurité d'emploi 2021-2022. Ce sont 69 contrats qui ont été donnés depuis le début de l'année. À la suite d'une question du Syndicat, le Centre de services mentionne que la démission en secrétariat et la direction confirmée qui libère un poste en esthétique sont données en poste.

5. Liste de rappel

La liste de rappel en formation professionnelle sera en vérification dans les centres du 7 au 22 octobre, pour être officialisée par la suite. Après discussion, le CSS donnera quelques informations complémentaires dans le message du courriel afin d'éclaircir certains questionnements qui reviennent toujours et mentionnera de contacter Mme Nathalie Potvin pour toutes questions. Le CSS propose de créer un document pour expliquer l'ancienneté, l'expérience, pour rappeler l'importance de conserver leurs contrats, etc. Considérant qu'avec la nouvelle convention collective le calcul d'expérience changera, le SES suggère d'attendre.

6. Consultation 4-3.00

Chaque année, le Syndicat mentionne au CSS de faire un rappel aux directions de la clause 4-3.00 sur les objets de consultation.

7. Remplacement CFOR/Oasis

Le Syndicat mentionne que de partager les remplacements entre le CFOR et l'Oasis est très bien. Par contre, une problématique est ressortie, soit la façon dont le remplacement est offert qui diffère d'un centre à l'autre et qui occasionne que certaines personnes n'aient pas été informées de remplacements.

Le CSS mentionne que c'est convenu dans les fonctions et responsabilités, mais qu'il validera qu'elles ont bien été respectées. Mme Laliberté précise que le processus

semble clair, c'est plutôt la façon d'afficher ou de distribuer le remplacement qui diffère. De plus, le point 3 dans les fonctions et responsabilités est à revoir.

8. Semaine de travail : 30 heures et plus de TÉ

Le SES amène la problématique que beaucoup de secteurs font des semaines de plus de 30 heures de tâche éducative, en plus de faire de la TC ou du TNP. Les enseignants se retrouvent donc en fin d'année à faire une heure par jour seulement. Le SES aimerait voir la possibilité de faire une entente avec le CSS pour que les enseignants puissent terminer plus tôt leur année scolaire. M. Boivin mentionne que même si le TNP est annualisable, c'est lorsqu'il fait 40 h et plus que l'enseignant a besoin de son TNP. Le CSS propose de faire une rencontre entre les Ressources humaines, la direction et les directions adjointes afin de faire l'état de la situation et de dresser le portrait de 2020-2021 et 2021-2022.

9. Problèmes de la rentrée

Le SES présente les différents problèmes de la rentrée rapportés par les enseignants. Le document sera envoyé au CSS après la rencontre. Le CSS mentionne qu'il est toujours apprécié lorsque des idées de solutions sont jointes afin d'avoir l'opinion du milieu pour régler les problèmes.

10.SAE

Mme Gilbert fait un retour sur la présentation reçue en juin dernier. Elle informe le CSS que le Syndicat déposera un grief sur la façon dont les contrats sont donnés au SAE. Le SES comprend les enjeux avec le SAE. Pour le SES, il est clair que l'évaluation et la formation manquante doivent être données par des enseignants dans le respect du chapitre 13. M. Boivin rappelle que ce sujet revient depuis des années et comprend que le CSS et le Syndicat n'ont pas la même interprétation. Mme Gagnon propose de s'asseoir pour déterminer les profils et les compétences et de travailler en collaboration avec le SES pour ensuite donner une séance d'informations.

11.Suivi plan de transformation RH

Mme Anne-Marie Lapointe se présente aux membres et explique son mandat. Elle présente le plan de transformation pour le département des Ressources humaines et détaille les différentes étapes en mentionnant l'avancement des travaux. Le CSS doit compléter cet exercice d'ici 5 ans. Mme Lavoie ajoute que ça se constate moins dans les milieux, mais au niveau des directions, c'est positif. Mme Lapointe sonde les

membres afin de connaître leur impression concernant ce plan. M. Jean-François Boivin sent que des améliorations ont déjà été apportées et que le temps de réponse est plus rapide. Il reste tout de même encore beaucoup de travail à faire. Les membres apportent d'autres corrections qui pourraient être apportées. Le Centre de services scolaire accueille les commentaires.

12. Loi accès à l'égalité en emploi

Le Centre de services scolaire a l'obligation de produire un rapport tous les 5 ans sur le personnel en ce qui a trait des minorités visibles. Le rapport sera présenté lors du prochain CRT.

13. Priorités en FP 2021-2022

Le CSS informe le SES qu'il désire développer au niveau de l'ATE, entre autres. Les principaux objectifs sont d'augmenter la clientèle et de baisser le taux d'abandon. Il y a beaucoup de choses en place, comme le mentorat. Chaque pavillon possède son plan de développement pour encadrer les élèves. Beaucoup de travail est à faire à l'Oasis avec les ressources matérielles. Le SES mentionne que ça toujours été une préoccupation importante de valoriser la FGA et la FP pour la FSE. Une campagne FP sera lancée par la Fédération pour promouvoir ce secteur. Le CSS ajoute qu'il y a de nouvelles subventions en lien avec le positionnement de la FP pour la promotion au niveau régional.

14. Autre sujet

a) Mentorat

Mme Lavoie mentionne que l'obligation de la mesure à libérer un enseignant de 20 à 40 % de sa tâche pour faire du mentorat sera très difficile en formation professionnelle. Mme Anne-Marie Lapointe mentionne que le mentor agira au niveau du comportement attendu et non au niveau de la compétence. Plusieurs discussions sur différentes possibilités d'application ont lieu. Le rôle du mentor et les balises devront être définies clairement. Il faut attendre la convention collective pour savoir quelle latitude le CSS aura pour ce nouveau poste.

Christine Gilbert
Conseillère syndicale